

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture

**Arrêté du 24 MAI 2018**

**portant nomination des membres du jury du concours réservé pour l'accès au corps de chargé d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2018**

**La ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1988 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 modifié relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-419 du 22 mai 2013 modifié relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'État relevant du ministre chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés d'accès à certains corps de fonctionnaires de l'État relevant de la catégorie A pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps de chargé d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale,

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Olivier CHOURROT, conservateur en chef des bibliothèques, directeur des publics, Bibliothèque nationale de France, est désigné en qualité de président du jury du concours réservé pour l'accès au corps de chargé d'études documentaires des ministères de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Pierre COMMUN, chargé d'études documentaires, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Monsieur Laurent CREUZET, chargé d'études documentaires principal, chef de la régie du département des objets d'art, musée du Louvre ;
- Madame Josiane DUCOURNAU, chargée d'études documentaires principale, coordinatrice territoriale de la politique documentaire, réseau Canopé, académie de Bordeaux, ministère de l'éducation nationale ;
- Madame Édith PIRIO-NICOLAIDIS, chargée d'études documentaires, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

### **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Laurent CREUZET, chargé d'études documentaires principal, chef de la régie du département des objets d'art, musée du Louvre.

### **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **24 MAI 2018**

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

